

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021

Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt et un, le 13 décembre à 19h30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par le Maire le 03 décembre 2021, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation de la commune de Précieux sous la présidence de Madame Monique REY.

PRESENTS : 12

EXCUSES : 2

POUVOIR : 1

### Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

1° Approuve la nouvelle convention de mise à disposition du service de la commune de Saint-Romain-Le-Puy pour l'exécution de curages de fossés mitoyens.

2° Approuve la convention de prise en charge et transport service fourrière animale avec la pension « Domaine des Mûriers » pour une durée de 3 ans à compter de 2022.

3° Approuve l'avenant au contrat CNP/SOFAXIS pour l'augmentation du taux des risques des agents affiliés à la CNRACL qui passe de 5.89 % à 6.54 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

4° Décide de ne pas exercer son droit de préemption pour 3 demandes déposées – rue de la Volière – impasse des Roseaux et rue du Marais.

5° Approuve le nouveau tableau de classement des voies communales au 1<sup>er</sup> janvier 2022, suite à l'intégration de l'impasse de l'heur pour 110 mètres linéaires.

6° Approuve le rapport de la CLECT de L.F.a du 28 septembre 2021 et du nouveau montant d'attribution de compensation à régler par la commune.

7° Ne peut donner son avis sur la convention intercommunale d'attribution (CIA) – logements sociaux présentée par L.F.a par manque d'éléments.

8° Installe le nouveau conseil municipal d'enfants suite aux élections du 03 décembre 2021.

9° Sollicite le conseil départemental de la Loire pour une demande de subvention au titre du fonds de solidarité pour divers travaux effectués.

10° Est évoquée l'extinction de l'éclairage public. Dossier qui sera repris avec L.F.a.

11° CCAS : 113 personnes ont bénéficié du colis de Noël, dont la distribution aura lieu le 18 décembre 2021 à la salle d'animation.

12° Plan de la commune : en cours de réflexion. Des pourparlers ont été engagés avec plusieurs infographistes.

13° Flash bulletin : sera distribué en début d'année pour informer la population des différents évènements intervenus depuis septembre 2021.

14° PLUi : une enquête aura lieu du 3 janvier 2022 au 10 février 2022. Le commissaire-enquêteur sera en mairie le 28 janvier 2022 de 14h00 à 17h00.

**Le Maire,**

**Monique REY**